



Le Cabinet du Président

COMMUNICATION DU CNSA n° 036/CNSA/2025 du 26 août 2025

Vu la Résolution 2348 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée à sa 7910^e séance le 31 mars 2017, prenant acte de la création du CNSA, conformément à l'article 6 de la Loi organique n° 18/023 du 13 novembre 2018 et aux chapitres V et VI de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016, le Conseil National de Suivi de l'Accord et du Processus Électoral, en sigle CNSA, s'est réuni le mardi 26 août 2025 en session ordinaire hebdomadaire dans la salle des réunions, sise Immeuble du Cinquantenaire, avenue Isiro n°28, Commune de la Gombe, sous la présidence de Monsieur Joseph Olenghankoy Mukundji, son Président.

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Nécessité de la tenue du dialogue national inclusif ;
- 2) Mesures de décrispation politique.

1. De la nécessité de la tenue du dialogue inclusif

La République Démocratique du Congo, notre pays, traverse une crise profonde caractérisée notamment par la guerre de l'Est avec l'AFC/M23 qui menace l'unité du pays. Le pays souffre et son développement en subit les conséquences. C'est depuis 2022 avec la prise de Bunagana par les éléments du M23 que nos compatriotes de l'Est du pays sont dans une situation catastrophique qui ne cesse de s'aggraver du jour au jour : perte en vies humaines, déplacement massif des populations entraînant la non scolarisation des enfants, manque d'accès aux services sociaux de base, destruction des biens publics, privés et des infrastructures, etc. A cette crise militaire, s'ajoute une crise multiforme notamment l'érosion de la cohésion nationale, la gouvernance, les frustrations, l'insécurité grandissante dans plusieurs provinces, etc.

Pour toutes ces raisons, les solutions à rechercher ne peuvent provenir que d'un consensus à travers l'organisation d'un dialogue national inclusif susceptible de préserver l'espoir né de l'alternance pacifique du 24 janvier 2019 par la passation civilisée du pouvoir entre le Président sortant Joseph Kabila Kabange et le Président entrant Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, signe de la consolidation de notre démocratie et de renforcement de l'unité nationale. Pour le CNSA, le dialogue est une vertu et doit être permanent. C'est le moyen nécessaire pour résoudre les conflits, car la démocratie ne s'exerce pas par les armes mais par les débats d'idées. L'histoire de notre pays en est l'illustration parfaite.

2. Des mesures de décrispation politique

Le CNSA se réjouit de la déclaration de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), Eglise du Christ au Congo (ECC), la Plateforme des Confessions Religieuses au Congo, ainsi que la Coalition Interconfessionnelle pour la Nation (CIN), sur la nécessité d'organiser un dialogue national inclusif.

A cet effet, les confessions religieuses ont exhorté le Président de la République, à prendre des actes d'Etat dans les meilleurs délais, destinés à lancer officiellement le processus national inclusif de paix (Agence Congolaise de Presse).

S'agissant du procès contre le Président honoraire Joseph Kabila Kabange, le CNSA s'inquiète de la procédure judiciaire contre lui. Vu le climat passionnel dans lequel s'est déroulé ce procès, climat défavorable à la réflexion et à la rationalité ; constatant par ailleurs l'insatisfaction et la frustration provoquées par le contenu ainsi que le fonctionnement purement technique du procès par rapport aux exigences de notre droit, soucieux de voir le dialogue politique inclusif dont chacun aujourd'hui ressent la nécessité se dérouler dans un climat de confiance générale qui permette de lui donner le plus de chance de réussite, le CNSA réaffirme sa conviction dans la nécessité de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, et renouvelle sa recommandation contenue dans sa communication n° 032 du 29 juillet 2025, nous citons : « *En ce moment où les Congolais ont les yeux tournés vers un dialogue national inclusif où les filles et fils de ce pays vont se retrouver pour débattre de la crise multiforme que traverse le pays, le CNSA juge inopportune l'ouverture du procès devant la Haute Cour militaire contre l'ancien Président de la République, Joseph Kabila Kabange, ce qui risque de fracturer la Nation, en nous divisant davantage, nous éloignant ainsi des objectifs tant attendus dudit dialogue. Le CNSA recommande au Gouvernement de faire surseoir le procès contre l'ancien Président de la République, estimant que toutes ces questions seront versées au Dialogue qui prendra des décisions qu'il jugera utiles pour l'intérêt supérieur de la Nation. Le CNSA rappelle par ailleurs à tous les compatriotes, que la Constitution interdit formellement toute prise ou exercice du pouvoir en violation de la Constitution* ».

C'est pourquoi, le CNSA en appelle au Président de la République, en sa qualité de symbole de l'unité nationale et le garant de l'intégrité du territoire de la République pour qu'exerçant son magister suprême, il veille à prendre sur lui cette responsabilité pour la consolidation du ciment de la Nation et la fonctionnalité positive de la République.

Que l'Eternel Dieu nous guide.

Commencée à 10 heures 42 minutes, la séance plénière a pris fin à 20 heures 30 minutes.

Fait à Kinshasa, le 26 août 2025

Joseph OLENGHANKOY MUKUNDJI
Président